

INFOS *flash*

Saint-Germain-Laval

n° 1 - Janvier 2001

N° ISSN 0991-2843



Bonne Année
2001

Sommaire

Noces de Diamant : M. et M ^{me} MORRET	2
Un rêve	2
Présentation des Vœux pour 2001	3
Le Maire et son Conseil Municipal vous informent... ..	3
Compte-rendu de la séance publique du Conseil Municipal du lundi 20 novembre 2000	4
Brèves	7
Repas service	8
Vie associative	9
Etat Civil de l'année 2000	12

NOCES DE DIAMANT- M. ET M^{ME} MORRET



Déjà reçus en Mairie au mois de Novembre 1990, ils y sont revenus dix années plus tard, le Dimanche 26 Novembre 2000. Ils ? Monsieur et Madame MORRET qui, après leurs Noces d'Or, ont tenu à célébrer leurs Noces de Diamant.

60 ans de vie commune, ça se fête ! Comme en 1990, Monsieur et Madame MORRET ont été accueillis en Mairie entourés de leurs enfants, petits-enfants et arrières petits-enfants de leur famille et de leurs amis, pour une cérémonie empreinte de chaleur humaine et d'affection partagée.

UN RÊVE

C'est une région triste et désertique, depuis longtemps la pluie et le vent ont emporté toutes traces de végétation, depuis ce jour où les arbres ont été décimés la vie s'accroche encore, mais pour combien de temps ?

Dring-ing... Dring-ing ... Ah ! Le réveil ! Il faut se lever, ce n'était qu'un rêve, un mauvais rêve, comme ceux que nous sommes nombreux à avoir fait en cet automne 2000, après avoir cru que beaucoup des arbres de Saint Pierre, rescapés des précédents « raids à la tronçonneuse », rescapés de la tempête de Décembre 1999 allaient être mis à terre, abattus dans la force de l'âge. Et puis, à la mi-novembre, une réunion en Mairie, la constitution d'un groupe de travail et de réflexion, une visite sur le site et tout s'arrange ou va s'arranger.

D'une main, nous avons assez pour compter les arbres à supprimer et, pour la grande majorité, il suffira d'un élagage pour les discipliner un peu. Mais oui ! nous sommes dans une cité où bien sûr les arbres ont le droit, le devoir d'exister, mais doivent, tout comme les humains, savoir cohabiter en respectant quelques règles.

Tant qu'il saura préserver les arbres, et au-delà la nature, éternel optimiste que je suis, je continuerai à croire en l'homme et à son avenir.

Puissent longtemps nos rêves êtres peuplés d'arbres merveilleux tel celui aux cent écus ou « utilitaires » tel celui de notre dernier repos (mais rien ne presse).



Un habitant de Saint Pierre.



Présentation des Vœux pour 2001

Jean-Claude LENTES, Maire, les membres du Conseil Municipal et l'ensemble du Personnel Communal espèrent que vous avez passé de bonnes Fêtes et profitent de la parution de cet Infos-Flash « nouvelle formule » pour vous présenter leurs meilleurs vœux en ce début d'Année 2001.



Le Maire et son Conseil Municipal vous informent ...

REUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

Une réunion publique du Conseil Municipal se déroulera le Lundi 26 Février 2001 à 20h30 en Salle du Conseil. L'ordre du jour sera communiqué et affiché ultérieurement.

PROXIMITE, SECURITE

Le Préfet de Seine-et-Marne vient de nous faire savoir, suite aux mesures prises au plan national, que la circonscription de Police de Montereau venait de passer en zone de police de proximité. Cette mesure sera effective au début de l'année 2001 et se traduira, en outre, par une présence plus fréquente des forces de police sur le territoire de notre Commune.

Afin de compléter ce dispositif et de renforcer les moyens de lutte contre l'insécurité, notamment dans les secteurs les plus touchés par la délinquance, un escadron de gendarmerie mobile (60 gendarmes) vient d'être mis à disposition du directeur départemental de la sécurité publique et du commandant du groupement de gendarmerie de Seine-et-Marne, pour une durée de 6 mois. Ce dispositif devrait être reconduit à l'issue de cette période.

Dans le cadre de ce programme, Monsieur le Commissaire de Police de Montereau ainsi que son adjoint tiennent depuis le Mercredi 03 Janvier 2001 une permanence au Commissariat afin de recueillir la demande de sécurité des habitants de la circonscription de sécurité publique. Cette permanence se tient, sur rendez-vous préalable, tous les mercredis de 9h30 à 12h00. Les personnes intéressées devront se rendre au Commissariat de Police, munies d'une pièce d'identité, afin de prendre rendez-vous.

ENQUETE PUBLIQUE

Plan de Déplacements Urbains de la Région Ile-de-France

Le plan de déplacements urbains de la Région Ile-de-France a été mis à enquête publique du 02 Juin au 13 Juillet 2000. Conformément au décret du 23 Avril 1985 pris en application de la loi du 12 Juillet 1983, le rapport et les conclusions de la Commission d'Enquête doivent être tenus à disposition du public dans toutes les communes d'Ile-de-France. Nous venons de recevoir ces documents que vous pouvez donc consulter en Mairie, aux heures d'ouverture au public, jusqu'au 13 Juillet 2001 inclus.

VŒUX DU MAIRE

La traditionnelle cérémonie des Vœux aura lieu le Vendredi 26 Janvier 2001 à 18h00 à la Salle de l'Orée de la Bassée.

DISTRIBUTION DU DERNIER INFOS-FLASH

Vous avez été nombreux à nous faire remarquer que le dernier journal vous était parvenu avec beaucoup de retard. En effet, nous avons été obligés de refaire une impression tardive car notre Infos-Flash a été distribué, pour une grande partie, sur des communes avoisinantes. Nous tenions à nous en excuser.

Compte-rendu de la Séance Publique du Conseil Municipal du Lundi 20 Novembre 2000

Monsieur le Maire procède à l'appel de tous les membres présents ; le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

CONTRAT DE BASSIN – Echéancier

Afin de compléter nos délibérations du 26 Juin 2000 reçues respectivement en Sous-Préfecture de Provins le 30 Juin 2000 et le 30 Octobre 2000, il convient d'entériner le projet de Contrat de Bassin et de procéder à l'inscription des montants à prendre en compte par notre Commune pour l'établissement dudit Contrat passé entre la Région, l'Agence de l'Eau, le Département, le SIRMOTEU et l'ensemble des communes regroupées dans le Syndicat, à savoir :

Montant total des travaux : 11.227.000,00 Frs

Agence de l'Eau :

- Subvention : 4.624.950,00 Frs
- Prêt à 0% : 2.002.200,00 Frs

Région :

- Subvention : 901.350,00 Frs

Département :

- Subvention : 534.100,00 Frs

Part communale : 3.144.400,00 Frs

Ces travaux seront réalisés sur 6 années (de 2000 à 2005).
Décision prise à l'unanimité.

DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET

Section de Fonctionnement

Chapitre 012

- Article 6228 - 91.759,00 Frs
- Article 6282 - 1.000,00 Frs

Chapitre 65

- Article 65737 + 50.000,00 Frs
- Article 6554 + 36.015,00 Frs
- Article 6574 + 6.744,00 Frs

Décision prise à l'unanimité.

Rétrocession de la voirie du Lotissement « Le Village »

Il convient d'ouvrir une enquête publique dans le cadre de la rétrocession de la voirie du Lotissement « Le Village » dans le domaine public communal.

Il convient donc de nommer Monsieur POTIEZ Bernard, Commissaire Enquêteur.

Décision prise à l'unanimité.

Frais de scolarité 1999/2000

Modification de la délibération en date du 26/06/2000

Il convient de modifier notre délibération prise le 26 Juin 2000 reçue en Sous-Préfecture de Provins le 03 Juillet 2000 quant aux frais de scolarité des élèves résidant sur la Commune et fréquentant les établissements extérieurs à la Commune, et inversement, au titre de l'Année 1999/2000.

En effet, l'Amicale des Maires du Canton, lors de sa réunion du 15 Mars 2000, a délibéré sur cette question et a préconisé une participation de 1.200,00 Frs.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal de s'aligner sur la somme de 1.200,00 Frs.
Décision prise à l'unanimité.

Tarifs de la Salle de l'Orée de la Bassée et la Salle du Rû de l'Etang

Afin de régulariser notre situation, il convient d'entériner les tarifs de location de la Salle de l'Orée de la Bassée et la Salle du Rû de l'Etang qui restent inchangés.

Décision prise à l'unanimité.

Classe de découverte – Ecole du Petit Buisson et Courbeton

Il est proposé au Conseil, pour l'année scolaire 2000/2001, l'organisation du 23 Janvier 2001 au 2 février 2001, d'un séjour en classe neige au chalet « Cent Cristaux » à la Chapelle d'Abondance (Haute Savoie) pour 24 élèves de Courbeton et 26 élèves du Petit-Buisson.

Le coût de ce séjour a été fixé à 3.787 F par élève et la participation des familles s'établit selon une grille de quotient.
Décision prise à l'unanimité.

Personnel communal – Application du régime du temps partiel aux agents de la Ville de Saint-Germain-Laval

Monsieur le Maire expose au Conseil que l'ordonnance n° 82-896 du 31 Mars 1982 a institué des dispositions permanentes concernant le travail à temps partiel offrant ainsi aux agents territoriaux la faculté d'aménager leur temps de travail.
Décision prise à l'unanimité.

La parole est donnée, en milieu de séance, au public. Les questions suivantes ont été posées :

Monsieur FAVET demande si un aménagement des trottoirs (cité Saint-Pierre) est prévu avec des allées en gravillons. Il explique en effet que les personnes ayant des poussettes ont beaucoup de mal à rouler. Il demande s'il est possible de mettre quelque chose qui tienne et qui soit pratique. Par ailleurs, il indique que le problème des arbres a été vu. Un tour a été fait avec la Commission. Il indique que des personnes se sont déplacées pour le problème de l'élégance des arbres.

Madame BOULANGER indique qu'il aurait été souhaitable d'avoir en face d'eux les personnes qui avaient donné les directives pour les arbres.

Monsieur MARCHAND, riverain de la RD 403, indique que le projet qui a été présenté en Janvier 1999, a été modifié. Pour quelles raisons, ces modifications n'ont-elles pas été présentées ?

Monsieur LOURDEL fait suite à la question de Monsieur FAVET. Il redemande à ce que Saint-Pierre soit mis en sens unique afin que les personnes qui se rendent à l'Ecole Maternelle soient sécurisées dans leur parcours. Il indique également la nécessité de faire un parking plus important devant l'Ecole Maternelle, car les voitures sont dans tous les sens, devant chez des particuliers, ...

Il se pose la question de savoir pour quelles raisons deux trottoirs ont été réalisés sur la RD 403 et que, de ce fait, des arbres ont été arrachés ? Une seule piste cyclable aurait pu être faite d'un seul côté, cela aurait coûté moins cher. Une piste cyclable, c'est très bien, mais a-t-on étudié le problème des rollers ?

Il indique également qu'il est anormal de prendre des bandes de sécurité pour mettre autour des poteaux d'éclairage public.

Il signale qu'il est intervenu trois fois avant que les bouches soient remises sur les tourniquets, d'où un problème de sécurité.

Il indique que la dernière tonte n'a pas été effectuée car il y avait trop de feuilles. Il demande ce que la Mairie compte faire pour régler cela. Qu'en est-il pour la déchetterie et le ramassage des branchages ? Pour quelles raisons, ce service n'est plus rendu par les employés communaux ?

Monsieur MARTIN Daniel indique qu'un mur de ciment a été placé devant sa propriété et que les jeunes pourront ainsi s'installer dans son jardin sans problèmes. Il va être obligé d'installer un grillage de deux mètres. Il indique également qu'un espace d'environ 50 cm se trouve entre sa propriété et le mur et se demande qui va aller nettoyer cet espace.

Monsieur NOIRAULT espère que, des deux côtés de la piste cyclable, sont prévues des installations de sécurité, car il craint le pire à proximité des carrefours, surtout pour les rollers.

Madame BARTHELEMY indique qu'elle n'a pas reçu le Flash Infos et qu'elle n'a pu être prévenue pour la réunion de ce soir.

Monsieur PERIQUEAULT demande où en sont les travaux d'aménagement, tant attendus, du Rû de l'Etang. Il s'interroge sur les travaux, mais aussi sur les crédits.

Madame BOULANGER, présidente de l'ACSG, indique à Monsieur le Maire qu'en Juin, il l'a invité à revenir à l'automne pour discuter des subventions. Elle attire son attention sur le fait qu'il a invité deux responsables de section à venir discuter en Mairie par rapport à des problèmes de salles. Elle regrette de n'avoir pas été consultée.

Monsieur le Maire commence à répondre aux diverses questions posées :

En ce qui concerne la Salle de l'Orée de la Bassée, j'ai demandé à deux responsables de sections de venir en Mairie afin de convenir d'une autre organisation pour les cours qu'ils y dispensaient. En effet, depuis quelques temps, nous rencontrons des problèmes de nettoyage dans cette salle et il nous a fallu réfléchir à une autre organisation afin de remédier à ce problème. Les responsables de la Section Tennis et de la Section Percussion sont donc venus et d'autres plages horaires ont été choisies. Je ne savais pas que pour régler ce genre de problèmes, il fallait passer par la Présidente.

Monsieur le Maire invite Madame BOULANGER à un rendez-vous afin de discuter de ce problème.

Monsieur BEGUINE indique à Madame BOULANGER de ne pas monopoliser la parole sur un sujet qui peut se régler au cours d'une réunion avec les intéressés, mais pas en réunion de Conseil.

Monsieur le Maire répond ensuite aux questions relatives aux arbres du Quartier de Saint-Pierre. Il indique que cela fait 18 ans qu'il n'y a pas eu de débat entre ceux qui souhaitent que l'on coupe et ceux qui ne le souhaitent pas. Il fait part à l'assemblée qu'il faudrait environ 90.000,00 Frs pour mettre de l'ordre dans les plantations de Saint Pierre.

Tous les ans, il reçoit des courriers de personnes qui souhaitent que l'on coupe des arbres. C'est la raison pour laquelle, lors du marquage, il a ajouté ceux qui présentaient un risque de danger ou ceux situés à proximité de l'éclairage public, ou des réseaux souterrains. Les habitants de Saint Pierre ont bien réagi et il y a eu une Commission de nommée. Il tient à dire que l'on a reproché au Maire de ne pas être là lors des réunions, mais les personnes désignées ont parfaitement joué leur rôle. Le tour a été fait, et un autre traçage a été réalisé. Les coupes qui vont être faites, seront donc celles décidées par les habitants de Saint Pierre qui ont pris part aux réunions.

Les arbres ayant des points rouges et une croix verte seront abattus. Pour les autres, les employés communaux procéderont à un élagage.

Monsieur le Maire tient à préciser que, suite à la tempête de Décembre 1999, il y a eu de nombreux travaux à réaliser et les fonds disponibles ont pourvu à ces réalisations. L'élagage sera donc effectué par les employés communaux, car l'intervention d'une entreprise spécialisée reviendrait trop chère (environ 300.000,00 Frs).

En ce qui concerne le ramassage des branchages, Monsieur le Maire indique que les services municipaux ne peuvent plus l'assurer car il aurait fallu embaucher deux personnes de plus (soit 300.000,00 Frs/an). Aujourd'hui, si l'embauche de ces personnes avait pu être faite, les habitants n'auraient pas à nous solliciter. Malheureusement, il faut chercher des solutions pour que nos dépenses de fonctionnement se fassent sans pour cela augmenter trop les impôts. Nous avons 12 millions de francs pour fonctionner sur notre commune, car nous avons retrouvé notre population. Par contre, l'Etat ne nous a pas encore versé la totalité de notre dotation ; nous n'en avons perçu qu'un tiers. Le Maire ne peut donc raisonnablement pas mettre la nouvelle Municipalité à venir devant une hausse d'impôts.

A l'heure actuelle, nous sommes arrivés à maîtriser nos dépenses, et si l'on veut offrir plus de services, il faut trouver de

nouvelles recettes. Il faut donc trouver un juste rythme dans notre fonctionnement car nous n'avons pas les moyens.

Pour citer un exemple, depuis 3 jours, nous sommes confrontés à un grave problème d'assainissement : une canalisation importante a été percée.

Pour la RD 403, nous allons de surprise en surprise. Les arbres ont été enlevés car ils étaient dans l'axe de la piste cyclable. En ce qui concerne les murs, nous avons été mis devant le fait accompli. Il n'y avait que trois personnes concernées ; la proposition qui avait été faite, était la construction d'un mur en limite de propriété car ces personnes ne voulaient pas que leurs haies soient détruites. Cette modification a été votée, et a engendré un coût supplémentaire, d'où une demande de subvention supplémentaire.

L'ingénieur nous a indiqué qu'il était sur son domaine départemental et qu'il fallait trouver des solutions : 1,50 m pour planter une nouvelle haie, angle de 45° demandé pas possible, remblais sur 1,50 m avec de la terre et des plantations complémentaires, ...

Monsieur le Maire indique qu'il sera toléré aux propriétaires d'aller jusqu'au mur ; il faudra pour cela une décision du Conseil Municipal.

En ce qui concerne la création des pistes cyclables, nous avons été obligés de réaliser deux pistes car sinon la Région Ile-de-France ne prenait pas en compte notre projet.

Monsieur MARCHAND souhaite savoir pourquoi deux pistes, car dans beaucoup d'autres communes, il n'y a qu'une seule piste.

Monsieur le Maire répond qu'il y a deux pistes afin de desservir les deux cœurs de la Commune : Courbeton et la Mairie.

Monsieur MARCHAND demande comment seront matérialisés les trottoirs et les pistes ?

Monsieur le Maire indique qu'il y aura un traçage sur la piste qui séparera les piétons des cycles. Des barrières seront également implantées pour éviter la traversée de la route.

La réalisation de ces deux pistes représente un coût supplémentaire, mais aujourd'hui il y a des règles que l'on nous impose.

Monsieur NOIRAULT précise qu'en imposant une 2ème piste cyclable, cela nous a coûté cher. Il indique que sur les monticules, il y aura des lampadaires et qu'ils seront proches de la route.

Monsieur le Maire précise que l'objectif de la RD 403 est de donner l'effet d'être dans le centre de la Commune.

Monsieur NOIRAULT indique que la piste va s'arrêter au carrefour et après ? Il a peur que ces pistes soient « un couloir de la mort ».

Monsieur MARCHAND trouve l'idée de faire du 403 une avenue centrale très bonne, mais les belvédères installés, de part leur hauteur, font plus penser à une zone industrielle.

Monsieur le Maire précise que le projet d'origine n'était pas subventionnable. Il fallait prendre en compte à la fois la population de Courbeton et celle de Saint Pierre. Pour la Municipalité, ces modifications n'ont pas choqués.

Monsieur MARCHAND indique qu'il aurait été souhaitable que ces modifications soient présentées à la population.

Monsieur le Maire acquiesce sur ce point. Il tient à faire quelques précisions quant au Cahier des Charges sur le lotissement Saint Pierre, notamment pour les sorties sur la RD 403. Il indique que ces dernières ne sont pas autorisées. Ce confort a été toléré, mais cela est interdit. Il y aura des haies de planter sur ce côté.

Pour les feux, la RD 403 va être en quelque sorte piégée, car il y aura des radars pour que la circulation à 50 km/heure soit respectée. Il précise qu'il aurait aimé que le projet d'origine n'ait

pas été touché, mais la Commune ne disposait pas de suffisamment de fonds pour réaliser seule ce projet. La 2ème piste devrait être prise en compte pour la population de Courbeton.

Monsieur MARCHAND fait remarquer que l'on parle beaucoup d'argent, mais que, pour ce dossier, il fallait prendre en compte les vœux de la population.

Monsieur le Maire fait ensuite le point sur le dossier du Rû de l'Etang. Il informe l'assemblée qu'il a fallu 4 années de travail pour mettre en place le projet car il y avait environ 400 propriétaires concernés.

Jean-Jacques BEGUINE ajoute que les appels d'offres pour les études sont terminés et que maintenant il faut faire les A.P.S. (Avant projet sommaire) des travaux.

Monsieur PERIQUEAULT souhaite savoir à quelle date débiteront les travaux ?

Monsieur le Maire répond que la prochaine équipe municipale aura le plaisir de lui annoncer le démarrage de ces travaux. Il reste néanmoins encore beaucoup de choses à réaliser sur la Commune et invite les personnes de bonne volonté à intégrer les futures équipes municipales.

Il ajoute qu'il a essayé de faire ce qu'il a pu, que Saint Pierre est un vrai problème, mais il est heureux de constater qu'aujourd'hui les habitants de ce quartier se soient regroupés afin de trouver une solution pour un problème précis. Monsieur le Maire ajoute que dans le programme de travaux pour Saint Pierre, il est prévu des trottoirs. Quant au sens unique de circulation, une étude avait déjà été faite, mais n'avait pas abouti.

Monsieur LOURDEL souhaite savoir quel type de trottoirs pourra être réalisé ?

Monsieur le Maire précise que pour sécuriser ce lotissement, il y a eu un recul de 1,50 m de réaliser ; c'est donc à cet endroit que les trottoirs sont prévus. Les coupes d'arbres ont donc été faites, ainsi que les descentes de trottoirs, mais il reste à trouver maintenant le financement. Il en est de même pour les parkings, ... Monsieur le Maire espère avoir répondu à toutes les questions qui ont été posées et reprend l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Création d'un poste de Rédacteur Chef

Il convient de procéder à la création d'un poste de Rédacteur Chef – 1er échelon – Catégorie B – Temps complet permanent -, à compter du 1er Janvier 2001.
Décision prise à l'unanimité.

Prime de fin d'année

Il est décidé de reconduire, comme l'année précédente, à l'ensemble du Personnel une gratification de fin d'année.
Décision prise à l'unanimité.

Affaire HIMO-SOLVES

Afin de mettre fin au litige, lié à la suppression du poste de professeur de danse, opposant la Commune de Saint-Germain-Laval et Mme Myriam HIMO-SOLVES, il est proposé de procéder à une transaction. Cette transaction se fera par un « contrat de transaction » qui éteindra tous les litiges entre les deux parties.
Le contrat de transaction est un contrat de droit commun conformément aux articles 1108 et 2044 du Code Civil. Il peut être appliqué en droit administratif depuis la circulaire du 09 Février 1995 dont l'objet est le développement du recours à la transaction pour régler amiablement des conflits.
Décision prise à l'unanimité.

Don et Legs

Il convient de compléter notre délibération du 25 Octobre 1995 reçue à la Sous-Préfecture de Provins le 22 Novembre 1995 por-

tant délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal, notamment l'article L.2122-22 du Code des Collectivités Territoriales – Article 1 – Alinéa 9 : don et legs.
Décision prise à l'unanimité.

Acquisition mobiliers scolaires

Il convient d'imputer au compte 2188 – Autres immobilisations corporelles – Section Investissement, la somme 40.094,70 Frs correspondant à l'achat de mobiliers scolaires destinés à l'équipement de l'Ecole Primaire de Courbeton, objet de la facture annexée n° 2189 21/177 du 30/08/2000 des Etablissements PRIEUR EQUIPEMENT – 3 Rue de l'Artisanat – 89100 PARON.
Décision prise à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la proposition du BP 2001 se fera dès le mois de Février 2001. Il tient à faire le point sur divers travaux en cours de réalisation et sur certains problèmes rencontrés sur les chantiers.

Travaux dans le cimetière

Il reste à faire le règlement intérieur du cimetière. Il faut faire un cimetière propre et réaliser le chemin d'accès, cela représente un coût de 28.351,18 Frs. Le relevé est clos et il faut réaliser des allées, prévoir un columbarium.
Le Conseil Municipal donne son accord pour la suite des travaux.

RD 403 – Plantations

Il convient maintenant de prendre la décision de mettre en place des plantations sur la RD 403. Une haie de charmilles nous est proposée, car ces plantations sont les mieux adaptées à la situation de sécurité que nous souhaitons mettre en place sur ce 403. Par ailleurs pour les personnes qui sont pénalisées par le mur en béton, il est proposé de planter des lauriers sur la longueur du 403. Le Conseil Municipal donne son accord pour les dépenses afférentes à ces plantations.

Problèmes « La Cour des Halles »

Monsieur DOGRU GAZEL nous a fait part qu'il convient de réaliser la reprise totale du plafond. Il nous a adressé un devis de la Sté SMI (Gurcy-le-Châtel) pour un montant de 24.637,66 Frs.
Le Conseil Municipal donne son accord pour cette dépense qui sera prise en compte sur le budget 2001.

Autorisation de lotir pour le Parc d'Activités de Merlange

Monsieur le Maire informe que deux entreprises souhaitent s'implanter sur le Parc d'Activités de Merlange. Il apparaît que la conduite sur ce secteur est en très mauvais état. Elle est à 5 mètres de profondeur ; cela engendre une dépense importante imprévue (environ 30.000,00 Frs/jour). La Lyonnaise des Eaux a été mandatée pour contrôler cette conduite.

Il faut déposer notre permis de lotir afin de viabiliser ce Parc d'Activités.

Le Syndicat des Eaux prend à sa charge la défense incendie qui devait à l'origine passer sur le pourtour de la zone et qui, maintenant, passera à l'intérieur. Le Cabinet CERAMO instruit ce dossier (dépense d'environ 90.000,00 Frs), afin de faire les plans nécessaires.

Ce permis de lotir permettra de vendre les terrains aux entreprises souhaitant s'implanter.

Monsieur le Maire informe également les membres du Conseil que 19.500,00 Frs ont été dépensés en frais avancés pour les études.

La réalisation des travaux de viabilisation permet également d'avoir la voirie, le réseau d'eau et l'assainissement. Le Parc d'Activités serait donc prêt à recevoir les futures entreprises.

Le Conseil Municipal donne son accord pour le permis de lotir, ainsi que pour la réalisation des divers travaux et les dépenses afférentes.

La séance est déclarée close à 22h55.

Brèves...

RECENSEMENT MILITAIRE

Jeunes filles et jeunes gens nés en OCTOBRE, NOVEMBRE, DECEMBRE 1984, vous devez vous faire recenser en Mairie, avant le 30 Janvier 2001 aux jours et heures d'ouverture du secrétariat, munis :

- d'une pièce d'Etat Civil (livret de famille ou fiche familiale d'Etat Civil)
- d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport).

DÉRATISATION

La population est informée qu'une opération de dératisation aura lieu le mercredi 07 février 2001 sur l'ensemble du territoire de la Commune.

Ces traitements sont absolument gratuits, aussi il est demandé à chacun de renseigner les techniciens sur la présence des rats et souris en téléphonant à la Mairie (01 64 32 10 62) aux heures d'ouverture du secrétariat.

C.C.A.S.

PERMANENCE ASSISTANTE SOCIALE

Sylvie CARON, assistante sociale, assure une permanence sur rendez-vous les 1er et 3ème lundis de chaque mois, de 14 à 17h, en Mairie.

Les prochaines auront lieu les lundis 22 Janvier, 05 et 19 Février 2001.

PERMANENCE C.P.A.M.

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie reprendra ses permanences sur le parking du Centre Commercial à compter du Vendredi 26 Janvier 2001 à partir de 13h30.

En cas de problèmes, vous pouvez toujours vous rendre dans votre centre de traitement de rattachement (Bd Cretté Preignard à Montereau) du Lundi au Vendredi de 9h à 17h.

ANALYSE DE L'EAU

La Direction Départementale de l'Eau et de l'Environnement nous communique :

Réalisée le 08 Décembre 2000, la dernière analyse conclut à une eau de bonne qualité.

Taux de nitrate 41 mg/l (pour mémoire, maxi toléré : 50 mg/l).

Conclusion : « Eau conforme aux normes pour les paramètres physico-chimiques et bactériologiques analysés ».

LES RESTAURANTS DU CŒUR DE MONTEREAU-FAULT-YONNE

Campagne 2000/2001

- Inscriptions exclusivement
- Le mardi de 14h à 16h
- Le jeudi de 14h à 16h
- Au « Relais du Cœur »
- Salle Jean XXIII – Ville Haute



Les jours et lieux de distribution seront communiqués lors de l'inscription.

Documents à fournir :

Pour tous :

- Papiers d'identité (livret de famille, carte d'identité, carte de séjour, ...)
- Certificat de scolarité, apprentissage, carte d'étudiant, ...
- Carte de Sécurité Sociale.

et suivant les cas :

- Justificatifs des revenus (dernière fiche de paie, retraite, pension, ...)
- Notification ASSEDIC (Octobre, Novembre)
- Dernier talon C.A.F. des prestations familiales et R.M.I.
- Dernière quittance de loyer
- Carte d'inscription à l'A.N.P.E.
- Certificat de non-imposition

LA RETRAITE DES SALARIÉS C.N.A.V. COMMUNIQUE :

Bien préparer votre retraite, c'est :

- demander la reconstitution de votre carrière,
- demander l'estimation de votre future retraite à 58 ans,
- déposer votre demande de retraite 4 mois avant la date de départ choisie.

Pour toutes ces démarches, un conseiller est à votre service au Point d'Accueil Retraite :



MONTEREAU-FAULT-YONNE

6 Rue Edmond Fortin
Mercredi et Vendredi
9h00 – 12h00 et 14h00 – 16h30

Repas service

*Notre fournisseur pour les Ecoles primaires,
maternelle et le centre de loisirs, communique*

Madame, Monsieur,

Sensibles à l'état d'opinion et aux réactions de jeunes consommateurs et à leurs parents face au problème de l'ESB, nous nous permettons de vous rappeler les mesures que nous avons prises depuis plusieurs années afin de sécuriser notre approvisionnement en viande.

- ✓ Les viandes utilisées par REPAS SERVICE sont des viandes fraîches à l'exclusion des produits hachés et des produits panés (Cordon bleu, Nuggets...) qui sont surgelés afin de vous garantir la qualité bactériologique de ces produits.
- ✓ Nos produits sont référencés par une commission au sein de notre siège (la société SOGERES) qui les sélectionne à partir de critères qualitatifs (goûts, texture, apport nutritionnel ...). Des dégustations à l'aveugle sont organisées par familles de produits. Les produits sélectionnés sont référencés et les dossiers sont ensuite transmis à une commission négociation qui se charge de négocier les prix des produits sélectionnés auprès de nos fournisseurs.
- ✓ Des audits réguliers de nos fournisseurs sont organisés, des analyses microbiologiques sont régulièrement réalisées.
- ✓ Un contrôle à réception systématique, est effectué sur nos sites afin de garantir que les matières premières livrées répondent aux critères définis dans nos cahiers des charges précis et spécifiques.
- ✓ Les viandes hachées de bœuf sont garanties 100% viande de bœuf, non séparées mécaniquement.
- ✓ L'exclusion de certains pays de la CEE dans la fourniture des viandes de bœuf et de veau.
- ✓ La provenance de nos viandes :
 - -Porc frais : Origine Union Européenne.
 - -Volailles Fraîches : Origine France
 - -Mouton frais : Origine Union Européenne.
 - -Veau et bœuf frais : Origine Union Européenne à l'exclusion des pays touchés par l'embargo.
- ✓ Nous avons signé une charte de transparence sur les approvisionnements en viandes bovines faisant obligation à tous les maillons de la chaîne d'être en mesure de donner une information fiable sur le lieu d'abattage.
- ✓ Le hachis Parmentier est fabriqué par nos soins au sein de notre cuisine centrale à partir de pomme de terre fraîche (exclusion de purée en flocon) et viandes hachées (100% pure viande de bœuf, sans Viandes Séparées Mécaniquement et sans Matériaux à Risque Spécifiés) répondant aux critères définis dans nos cahiers de charges.
- ✓ Les raviolis sont de la marque PANZANI, ils sont garantis pur bœuf, sans Viandes Séparées Mécaniquement.

Aujourd'hui nous souhaitons aller encore plus loin, ainsi nous vous garantissons à partir du 01er décembre 2000, l'utilisation au sein de notre cuisine d'un bifteck haché charolais (100% viande de bœuf FRANCAISE de race CHAROLAISE).

Souhaitant que ces mesures répondent à vos attentes, nous restons à votre disposition pour tous compléments d'informations qu'il vous plairait de recevoir et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments dévoués.

Gérald GAND
Directeur général

Vie Associative

E.S.L. Anim'



Ce dimanche 26 Novembre 2000, l'E.S.L. Anim' a organisé un Loto qui avait pour but de récolter des fonds, afin d'offrir un petit présent aux enfants de nos écoles. Ce Loto a tenu toutes ses promesses ; de nombreuses personnes sont venues jouer pour gagner un des lots mis en jeu. Nous avons eu le plaisir de recevoir notre mini Miss qui a effectué le tirage au sort de la loterie.

Encore merci de votre participation et nous nous retrouverons avec la Caisse des Ecoles lors du Loto du 31 Mars 2001.

Ce vendredi 22 Décembre 2000, les enfants des Ecoles Primaires de Saint-Germain-Laval ont donné un spectacle de fin d'année. A l'issue de celui-ci, l'E.S.L. Anim' a offert un sac banane rempli de friandises à chaque enfant.

Ce même cadeau a été remis aux enfants de l'Ecole Maternelle le 15 Décembre 2000 lors du passage du Père Noël.



E.S.L. Théâtre Arc-en-Ciel

Mali et les enfants vous convient à leur spectacle du Samedi 10 Mars 2001 à 20h30 (Salle de l'Orée de la Bassée).
L'entrée est gratuite et l'émotion est assurée.
Vous trouverez sur place une tombola et une buvette.
Alors, nous vous attendons tous !!! A bientôt !

Présidente : Mme GOYAT Laurence

Responsable des cours : Melle LENORMAND Malika
Tél. : 01.60.57.08.73 ou 06.86.91.57.17

Lieu : Préau de l'Ecole de Courbeton

Le Mardi de 18h à 19h pour les Petits

Le Mardi de 19h à 20h pour les Grands

E.S.L. Atelier Arts Plastiques

Nous vous retrouvons tous, toujours fidèles et nouveaux venus pour construire ensemble notre exposition artistique, notre culture. Les séances d'atelier reprennent des thèmes tels que le jardin, la mer et la mouvance des eaux, les fruits et fleurs, en peinture à l'huile, les formes réelles, imaginaires ou symboliques par divers procédés de fabrication,

l'étude de la gestuelle zen avec l'encre, les marques du temps par différents moyens plastiques y compris le détournement d'objets, la peinture en trompe l'œil, la lumière et l'ombre ...

Les cours ont lieu les Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi.

Pour tout renseignement, contacter Edith MARAVAL
Tél. : 01.64.32.17.00 ou 01.64.22.58.43



E.S.L. Karatédo



Une nouvelle ceinture noire !!

C'est à Lagny, devant un jury de 18 professeurs que s'est déroulé le premier passage de la saison. Alain ALPHONSI s'est brillamment distingué en accédant au grade de 1er DAN, récompense d'un long travail au sein de notre Club. Cette ceinture est la treizième du Club, et a été remise par le Professeur Jean-Claude MALOUBIER lors d'une petite cérémonie protocolaire ; un pot a suivi comme de coutume dans ces occasions, le champagne a donc coulé avant les fêtes de fin d'année. Le professeur est bien entendu comblé, car il prépare en ce moment trois autres ceintures marrons à cette distinction ainsi qu'un deuxième DAN !

Le nouveau cours de SELF DEFENSE spécial femmes marche très bien, rappelons que les adeptes adultes/ados féminins et masculins se retrouvent tous les samedis pour expérimenter l'Art de la défense contre bâton, couteau, nunchkus, étranglements, saisies, etc ... Après un stage à Varennes où plus de trente personnes ont pu découvrir et approfondir l'Art du bien-être corporel et mental, les élèves ont apprécié le maniement du nunchaku, du bâton, etc ...

Enfin, nous pouvons en toute sécurité appréhender la maîtrise de soi devant un ou plusieurs agresseurs, dans la rue, dans un parking, dans un train ou tout simplement chez soi !

Cela vous tente ...

Renseignements Mairie ou au 01.64.32.72.56 - 06.13.47.77.21 - wwwjc.maloubier@wordline.fr

Fin de millénaire pour les judokas du C.E.S.A.L. Montereau



Entraînement de masse
au DOJO de Saint-Germain-Laval

C'est avec 104 licenciés que la section JUDO termine ce Millénaire bien rempli en compétitions de toutes catégories chez les jeunes.

Et c'est sur l'une des surfaces les plus grandes du

département que les judokas du C.E.S.A.L. feront leur dernier entraînement de l'année.

L'ensemble du bureau et le professeur Thierry PIGNOUX ont tenu à féliciter tous les judokas de la section pour leurs résultats, et leur souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année et de les retrouver en très grande forme pour la suite de la saison.

« « « Attention au poids pour les anciens » » »
et Joyeuses Fêtes à Tous.

Reprise des entraînements le 09 Janvier 2001.

A.C.S.G. Section "Gym Douce"

Dans le cadre de l'Association Culturelle et Sportive, Mme TESSIER, éducatrice sportive, vous propose de retrouver ou garder la forme grâce à

« La Gym Douce »

Pouvoir « déverrouiller » les principales articulations, renforcer les muscles souvent sollicités, assouplir, détendre son corps tout entier ...

Tout simplement en pratiquant chaque semaine cette activité ouverte à tous :

- exercices de renforcement musculaire (abdo - fessiers - cuisses - épaules - bras - colonne vertébrale, ...),
- exercices d'étirement musculaire des muscles travaillés pendant les séances,

En gardant sa bonne humeur et le plaisir de participer tous ensemble !

Les cours se passent au Dojo de Saint-Germain-Laval
Lundi - Mardi et Jeudi : 14h à 15h

Si vous êtes intéressé(e)s, téléphoner au 01.64.69.36.09 ou 01.60.96.12.39 pour plus de renseignements.

A.C.S.G. Gymnastique Adultes

Rappel des horaires

Lundi et Jeudi de 20h30 à 21h30

Mercredi et Vendredi de 19h à 20h

Lieu : Préau de l'Ecole Primaire de Courbeton

Renseignements : 01.60.96.15.51 - Gérard DUPAS



ARCHERIE de PONTVILLE

Notre initiateur vient d'obtenir avec succès le diplôme d'entraîneur, après plusieurs stages de week-end ; un pot sera à cette occasion offert par le Club, après notre entraînement. Félicitations à notre entraîneur ! Cela place notre club parmi les plus structurés de la Région.

Rappel :

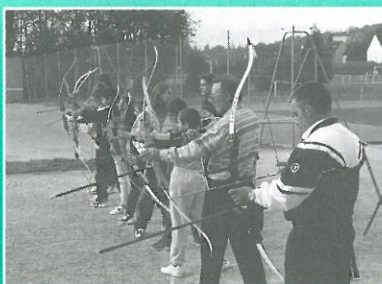
Entraînements - Perfectionnement - Initiation

Le Samedi 13h30 et Lundi 14h

Prêt du matériel ; tir de 5 à 90 mètres en extérieur

Certificat et assurance obligatoires.

Les renseignements complémentaires
vous seront donnés sur place les jours
d'entraînement ou au 01.64.32.72.56.



A.C.S.G. Section Yoga - Relaxation

Rappel des horaires

Tous les mardis scolaires à partir de 18h30

Lieu : Ecole Maternelle « Les Mûriers »

9 Av. de l'Ancienne Eglise à St Germain-Laval

1er cours gratuit

Renseignements : Mme MAGNE Annie - Tél. : 01.64.32.60.58



A.C.S.G. Marche – Randonnée

Programme des Randonnées Pédestres en FORET DE FONTAINEBLEAU
Saison 2000/2001

14 Janvier :	La Malmontagne, le Rocher des Princes
04 Février :	Gorges d'Apremont (avec modifications)
04 Mars :	Les Gorges de Franchard
08 Avril :	La Dame Jouanne
20 Mai :	Journée au Lac d'Orient (Aube) avec pique-nique*
17 Juin :	Les 3 Pignons avec pique-nique*

Sorties normales, en période d'hiver (décembre, janvier, février) :

Le rendez-vous est à 13h00 au Stade de Pontville et le départ à 13h15

Sorties normales, autres mois :

Le rendez-vous est à 13h15 et le départ à 13h30

Sorties avec pique-nique* :

Vous vous munissez d'un casse-croûte et de boissons chaudes ou froides à votre convenance.

Le rendez-vous est à 10h15 et le départ à 10h30.

Venez nous rejoindre, même si vous ne disposez pas de véhicule.

Nous vous précisons également que nous partons pour une promenade et non une épreuve de vitesse, que vous pouvez venir avec vos enfants si vous les jugez bons marcheurs et votre chien, sous votre responsabilité.

- ✓ Les sorties sont annulées en cas de fortes pluies ou remises à l'après-midi, si un pique-nique est prévu.
- ✓ Simple exigence : avoir une carte de l'A.C.S.G., d'une valeur de 100,00 Frs, valable pour toute la famille et pour toutes les sections.

A.C.S.G. – Section Tennis de Table



JEUNES - A l'issue de la 1ère phase du Championnat de Seine-et-Marne, les deux équipes engagées sont assurées de disputer la 2ème partie en première division.

Les Minimes ont remporté toutes leurs rencontres sur des scores souvent éloquentes.

Une deuxième équipe est engagée pour rentrer en compétition en Janvier. Les nombreux nouveaux joueurs piaffent d'impatience de commencer en championnat.

Les Cadets, malgré une défaite (21/18), seront également présents en 1ère Division. Mais là, pour leur première année, la tâche sera difficile (Ils avaient remporté le titre l'an passé dans la catégorie Minimes).

Renseignements : Mr VIBERT 01.64.32.72.02

ADULTES – Les résultats sont mitigés.

En promotion d'honneur (à 6), l'équipe se classe 4ème à l'issue des rencontres aller. Il faudra faire aussi bien au retour pour assurer le maintien.

En 3ème division (à 4), 3ème place dans la poule pour l'équipe A. Quant à l'équipe B, inscrite en dernière limite, elle est composée de joueurs non classés et se heurte à forte partie, ce qui lui permet de nombreuses performances (6ème actuellement).

Renseignements : Mr DEGRELLE – Tél. : 01.64.70.24.98

Club de l'âge d'or

Le Président et son Conseil d'Administration présentent à tous les membres du Club leurs meilleurs vœux de santé et de bonheur à l'aube de ce nouveau siècle.

- Le Club de l'Amitié d'Echouboulains nous invite à participer à une sortie publicitaire avec repas et Loto le 24 Janvier 2001 à Bréau (90 Frs).

Inscriptions : Mme BAR Rose-Marie – Tél. : 01.60.96.25.02

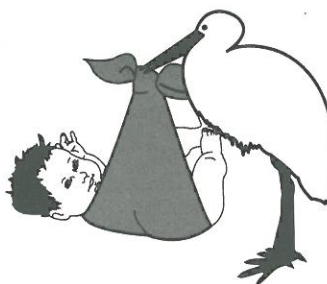


Etat Civil de l'Année 2000

(arrêté au 27 Décembre 2000)

NAISSANCES

LEROY Théo Pierre Jean-Luc	08/01/2000
GUERARD Manon	10/01/2000
MEYER Anthony Pascal	24/02/2000
DUVAL Kévin Serge Roland	25/03/2000
BOUMAZA Shana	03/04/2000
DA SILVA Jonathan Nicolas	11/04/2000
CHANOT Maureen Gwendoline	24/05/2000
GAUTROT Manon Amandine Geneviève	29/05/2000
HAUET Logan Bernard Serge	30/05/2000
MOUILLIER Kéo Mélanie	10/06/2000
AZEVEDO Julien	23/06/2000
GAONAC'H Laïla Maëlle Steffi	27/06/2000
FLAMANT Axel Christian Bernard	18/08/2000
NABBAT Inès	29/08/2000
FAUS Emma Mireille Annick	07/09/2000
CHAVRIACOUTY Illies	22/09/2000
MERCIER Théo Jean-Luc	04/10/2000
MATRAT Clément Laurent	23/10/2000
MELLOUKI Yanis	04/11/2000
MEVEL Madisson Muriel Josette	11/11/2000
GIBERT Marjorie Michelle Patricia	14/11/2000
LUCEA Méghan Suzanne Marie-Michèle	17/11/2000
BOUCHEMAL Yoann	03/12/2000
SEPTSAULT Katy	11/12/2000
CAYE Julie Dominique Nicole	16/12/2000
CHASSET Nicolas Patrice Georges	20/12/2000



DECES

LANCIAUX Violette Andréa, veuve DULONG	06/01/2000
CHOQUET Carmen Lucienne, veuve LOURME	27/01/2000
MILLET Marguerite Crescence, veuve COCU	03/02/2000
AZEDO Féliciano Antonio	09/05/2000
SILVESTRE Claude Paul Ernest	13/05/2000
DUVAL Kévin Serge Roland	17/05/2000
SYLVESTRE Roland Maurice	03/06/2000
ROBIN Claude-Armelle Marie Anne Germaine	23/07/2000
DUMESNIL Ginette Marie	06/11/2000
BLAVOT Nathalie Monique	10/11/2000
WILGA Henri	16/11/2000

MARIAGES

HECQUET Daniel et MBO AMENLE Marguerite	11/03/2000
CRAVEIRO Pedro et LETOUZE Séverine	29/04/2000
EVEN Franck et FOSSE Nathalie	03/06/2000
DUBOS Cyril et DAVENNE Cédrine	24/06/2000
MASSON Jean-Marc et PULS Véronique	15/07/2000
GIRARD Sébastien et BERMUDEZ Karine	22/07/2000
LE TALLEC Alexandre et QUILLIEN Mélanie	22/07/2000
BLUM Laurent et SIHALATHAVONG Maryvonne	02/09/2000
BERNARDO Nuno et COLIN Carine	09/09/2000
LAMBERT Alain et DEAK Monica	07/10/2000
DIGNOIRE Bruno et GALLAIRE Nathalie	18/11/2000
VADE Jacques et BRITO LEAL Armanda da Conceição	25/11/2000

